Côte Saint-Luc

AU COURANT

Hiver 2020

- Nouvelles de la ville
- Règlements
- Rester en contact
- Ceux qui font la différence
- Le transport

Ville de Côte Saint-Luc City of

Votre conseil municipal

Oren Sebag
Conseiller—District 1
514-485-6945
osebag@cotesaintluc.org

Portefeuille : Sécurité civile et Citoyens en patrouille (vCOP)

Mike Cohen
Conseiller—District 2
514-485-6945
mcohen@cotesaintluc.org

Portefeuille : Communications et TI, parrainage, protection des animaux

Dida Berku
Conseillère—District 3
514-485-6945
dberku@cotesaintluc.org

Portefeuille : Aménagement urbain, engagement des citoyens, la ville centrale, le transport,

Steven Erdelyi
Conseiller—District 4
514-485-6945
serdelyi@cotesaintluc.org

Portefeuille : Finances, questions environnementales

Mitch Kujavsky
Conseiller—District 5
514-485-6945
mkujavsky@cotesaintluc.org

Portefeuille : Ingénierie, Troupe de théâtre de Côte Saint-Luc

David Tordjman
Conseiller—District 6
514-485-6945
dtordjman@cotesaintluc.org

Portefeuille : Bibliothèque et culture, circulation

Sidney Benizri
Conseiller—District 7
514-485-6945
sbenizri@cotesaintluc.org

Portefeuille : Travaux publics, relations intercommunautaires

Message du maire

En octobre dernier, la Ville de Côte Saint-Luc a éprouvé une grande tristesse avec la perte de la conseillère Ruth Kovac. Même si la perte a été plus douloureuse pour la famille de Ruth, elle a été vivement ressentie par le conseil municipal, le personnel et la population. Le service commémoratif que nous avons organisé le 23 octobre dans la salle du conseil nous a permis de partager nos réflexions au sujet d'une personne exceptionnelle qui a tant fait pour sa communauté, d'abord en tant que bénévole à l'Organisation des mesures d'urgence (OMU) et plus tard comme élue au conseil municipal pendant 30 ans. Une cérémonie privée plus tôt dans la journée a été tout aussi émouvante, alors que ses proches ont partagé de bons souvenirs à propos de Ruth en évoquant la façon merveilleuse qu'elle avait d'interagir avec les gens autour d'elle. Une vidéo du service commémoratif public est disponible à **CoteSaintLuc.org/videos**.

Un des enjeux que Ruth défendait ardemment était celui de la santé et de la sécurité. Depuis juin 2019, les premiers répondants des Services médicaux d'urgence de Côte Saint-Luc ont ranimé et sauvé six patients victimes d'un arrêt cardiaque, un exploit extraordinaire probablement rendu possible grâce à un temps de réponse rapide. Être premier répondant à Côte Saint-Luc, c'est beaucoup plus que sauver des vies—c'est aussi être au cœur du contact humain. Il arrive qu'on ne puisse pas sauver un patient et lorsque les techniciens d'Urgences santé quittent la scène, nos premiers répondants des SMU restent derrière avec la famille encore en état de choc, afin d'offrir du soutien et des conseils pour les étapes à venir. Je suis aussi fier de ces gestes de bonté que des mesures prises pour sauver des vies.

En novembre, nous avons honoré les membres de l'équipe des SMU en lui décernant un prix spécial de reconnaissance pour souligner tout ce qu'ils font. J'invite nos lecteurs à visiter **CoteSaintLuc.org/fr/benevoles2019** pour voir la liste de tous les lauréats de nos prix aux bénévoles de l'année.Vous pouvez également en apprendre un peu plus sur chacun d'eux en visionnant la présentation des prix.

Pour terminer, nous tenons à vous informer du plan d'action de la ville pour le remplacement des entrées de service en plomb et des mesures provisoires que nous mettons en œuvre, incluant les filtres à eau et les tests sur l'eau potable pour les résidences touchées. Voir les pages 5 à 7 pour plus d'information.

Comme toujours, je vous invite à nous suivre sur Facebook et Twitter, et à vous inscrire au bulletin électronique et aux alertes d'urgence par téléphone. Les liens sont accessibles sur la page d'accueil à **CoteSaintLuc.org/fr**.

Je vous transmets mes meilleurs vœux pour un très joyeux temps des fêtes, la santé et ce qu'il y a de mieux pour l'année qui vient.

Mitchell Brownstein
Maire

Mitchell Brownstein

514-485-6936

mbrownstein@cotesaintluc.org

@mbrownsteincsl

www.mitchellbrownstein.ca

(À partir de la gauche, dans le sens des aiguilles d'une montre) Commémoration du jour du Souvenir en novembre dernier ; Natalia Ayodele, jeune bénévole de l'année avec le maire Brownstein ; Jeffrey, Debbie et Tammy Kovac parlent de leur regrettée mère, Ruth, lors d'un service commémoratif le 23 octobre 2019

Séances du conseil

Dates des séances à venir en 2020 :

13 janvier
10 février
16 mars
6 avril

Les séances du conseil ont lieu dans la salle du conseil à l'hôtel de ville, au 5801 boul. Cavendish, à 20 h.

Consultez

★ **CoteSaintLuc.org/fr/seancesduconseil**

pour les dates des séances spéciales, pour télécharger un ordre du jour ou un procès-verbal, et pour visionner ou écouter les enregistrements des séances passées.

Élection partielle

Une élection partielle pour le poste de membre du conseil dans le district 8 aura lieu le **dimanche 5 avril 2020**. Des renseignements sur la façon de présenter sa candidature, les dates limites et d'autres renseignements suivront. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec elections@cotesaintluc.org ou appelez le directeur du scrutin, Jason Prévost, au 514-485-6800.

En souvenir de Ruth Kovac

Ruth Kovac a été élue conseillère du district 8, en novembre 1990. Elle fut réélue en 1994 puis en 1998. Après les fusions de 2002 à 2005, elle s'est fait réélire à quatre reprises en 2005, 2009, 2013 et 2017. Elle débute sa vie publique en tant que bénévole l'Emergency Medical Organization (l'ancêtre de nos Services médicaux d'urgence) et à l'Auxiliaire de l'Hôpital Mont-Sinaï. Durant les années des fusions forcées, elle a co-présidé le comité de Côte Saint-Luc pour la défusion. Elle est décédée en octobre 2019. Vous pouvez voir une vidéo commémorative à **CoteSaintLuc.org/videos**.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

1. Annonce électorale en novembre 1990. **2.** Les conseillers Harold Greenspon et Ruth Kovac lors de la soirée de reconnaissance des bénévoles en décembre 1990. **3.** La conseillère Kovac remet des prix au Club de patinage artistique pendant le Carnaval d'hiver 1991. **4.** Les conseillers Ruth Kovac et Richard Schwartz défilent à Côte Saint-Luc lors de la Fête du Canada, en juillet 1991. **5.** La conseillère Ruth Kovac, le conseiller Mitchell Brownstein, Neil Drabkin, un membre de la GRC, le conseiller Richard Schwartz et le conseiller Glenn J. Nashen lors de la Fête du Canada en 1991. **6.** La cérémonie d'assermentation du conseil municipal de novembre 1998. Rangée arrière : la conseillère Ruth Kovac, le conseiller Isadore Goldberg, le maire Robert Libman, le conseiller Harold Greenspon et le conseiller Allan J. Levine. Au premier rang : le conseiller Richard Schwartz, la conseillère Dida Berku, le conseiller Glenn J. Nashen et le conseiller Mitchell Brownstein. **7.** La conseillère Ruth Kovac prête serment pour un quatrième mandat en novembre 2005 à la suite de la défusion de Montréal, sous les yeux de la greffière municipale Mme Jocelyne Habra. **8.** Le conseiller Mitchell Brownstein, le maire Anthony Housefather, la conseillère Ruth Kovac et l'ancien maire Bernard Lang en avril 2007 à la soirée de reconnaissance des bénévoles. **9.** Ouverture officielle du Centre communautaire et aquatique en août 2011.

Plomb dans l'eau potable

L'eau potable distribuée par le réseau de conduites municipal sur le territoire de la Ville de Côte Saint-Luc est d'excellente qualité. Toutefois, certains bâtiments sont alimentés par une entrée de service en plomb. Ce dernier peut se dissoudre et se retrouver dans l'eau, surtout après de longues périodes de stagnation. Dans cette situation, il est possible que le plomb dans l'eau du robinet dépasse le seuil réglementaire.

Pour un bâtiment de plus de huit logements ou une résidence construite après 1970, la probabilité que le tuyau de raccordement d'eau potable de la résidence au réseau d'aqueduc municipal soit en plomb est très faible.

Conseils de prévention

Le plomb peut entraîner différents effets néfastes sur la santé selon les niveaux d'exposition. Bien que la Direction régionale de santé publique de Montréal (DRSP) considère que le risque à la santé associé au plomb dans l'eau potable à Montréal est faible, les connaissances scientifiques invitent à la prudence. L'objectif des autorités de santé publique est donc de réduire le plus possible le niveau d'exposition au plomb de tous, particulièrement des jeunes enfants (6 ans et moins), des femmes enceintes et des bébés alimentés avec des préparations commerciales de lait reconstitué avec de l'eau (lait concentré, lait en poudre).

Afin de réduire le risque au minimum, des mesures de protection temporaires existent pour diminuer l'exposition au plomb dans l'eau du robinet, comme par exemple l'utilisation de dispositifs de filtration (pichet filtrant, filtre attaché au robinet ou installé sous l'évier) certifiés par l'organisme NSF pour la réduction du plomb conformément à la norme NSF/ANSI no 53. Il est très important de suivre fidèlement les recommandations du fabricant quant à l'installation et à l'entretien de ces filtres. De telles mesures seraient tout particulièrement pertinentes pour les bébés alimentés avec des préparations commerciales de lait reconstitué avec de l'eau (lait concentré, lait en poudre), les enfants de moins de 6 ans, les femmes enceintes et qui habitent une résidence ayant une entrée de service en plomb.

Prochaines étapes pour résidants

Consulter la carte qui se trouve à **CoteSaintLuc.org/fr/plomb** pour savoir si ceci vous affecte. Diminuer l'exposition au plomb dans l'eau du robinet et réduire le risque au minimum :

- en utilisant un pichet filtrant, un filtre attaché au robinet ou un filtre installé sous l'évier. Ces dispositifs doivent être certifiés par l'organisme NSF pour la réduction du plomb conformément à la norme NSF/ANSI no 53, et les consignes d'installation et d'entretien du fabricant doivent être suivies rigoureusement;
- en utilisant un filtre jusqu'à ce que le remplacement complet de votre entrée de service soit effectué;
- intégrer les gestes suivants dans votre routine quotidienne : laisser couler l'eau du robinet pendant quelques minutes après qu'elle soit devenue froide. Toujours utiliser de l'eau froide pour cuisiner. Nettoyer régulièrement l'aérateur (tamis) de votre robinet;

  À noter qu'il est inutile de faire bouillir l'eau : le plomb ne s'évapore pas et n'est pas détruit par l'ébullition.

Prochaines étapes pour propriétaires

Si vous avez remplacé la section privée de l'entrée de service en plomb de votre bâtiment, ou si vous prévoyez le faire, et que vous souhaitez que la ville remplace la partie publique, contactez la Ville à **ingenierie@cotesaintluc.org** ou **514-485-6800 poste 1501**. La Ville analysera votre dossier et communiquera avec vous au sujet des mesures à prendre.

NSF 53

Pour en savoir plus

Ville de Côte Saint-Luc
CoteSaintLuc.org/fr/plomb

Direction régionale de santé publique de Montréal
santemontreal.qc.ca/plombdansleau

Info-Santé CLSC
811

MELCC Québec
centre d'information
1 800 561-1616
mddelcc.gouv.qc.ca/eau/potable/plomb

PLAN D'ACTION

1 Filtres à eau

À compter de janvier 2020, la Ville de Côte Saint-Luc accordera un rabais unique de 50 $ pour l'achat de filtres à eau à chaque maison unifamiliale et duplex construits avant 1976, qui sont dans les secteurs dans lesquels la Ville croit y avoir des entrées de service en plomb faites en plomb.

2 Analyse accélérée de l'eau

Nous allons accélérer l'analyse de l'eau. Nous voulons des résultats pour les 3 200 maisons unifamiliales et duplex construits avant 1976. Jusqu'à présent, nous avons testé de l'eau à environ 250 foyers. Nous lancerons un appel d'offres en 2020 pour obtenir des devis. Étant donné le nombre de maisons et la logistique nécessaire pour prendre rendez-vous avec les propriétaires, nous estimons qu'il faudra peut-être trois ans ou plus pour le terminer, mais notre objectif est de le faire le plus tôt possible. Selon les protocoles du ministère de l'Environnement du Québec, nous sommes limités à faire les tests durant les mois d'été.

3 Remplacement des conduites d'eau de service

Le troisième volet de notre plan d'action consiste à remplacer la partie municipale des entrées de service. C'est un travail énorme parce qu'il implique de déchirer la surface de la route et/ou le trottoir. Notre personnel est en train d'évaluer les coûts pour voir à quelle vitesse nous pouvons le faire. Mais comprenez que si nous changeons notre potion de l'entrée de service, vous devrez aussi changer la votre.

Faits en bref

Qu'est-ce qu'une entrée de service ?

Une entrée de service désigne la conduite souterraine qui relie la plomberie intérieure de votre maison à la conduite d'eau municipale.

À qui appartient l'entrée de service ?

La portion qui s'étend de la maison à la limite de la propriété appartient au propriétaire de la résidence. La partie qui s'étend de la limite de la propriété à la conduite principale appartient à la ville.

Combien d'entrées de service d'eau soit en plomb ?

Selon une analyse statistique effectuée par la Ville de Montréal, environ 1 800 (des 3 200) **maisons unifamiliales et duplex construits avant 1970** à Côte Saint-Luc ont une entrée de service en plomb.

Que montrent les résultats des analyses d'eau ?

Les données des tests sur l'eau effectués dans des maisons unifamiliales indiquent une concentration moyenne de plomb de **6.7 ppb** qui est inférieure à la concentration maximale acceptable pour le plomb, selon le *Règlement sur la qualité de l'eau potable*. Le gouvernement a annoncé en octobre 2019 qu'il réviserait le règlement afin de réduire la concentration maximale acceptable à 5 ppb.

Le réseau d'aqueduc, de l'usine de filtration à votre robinet

L'eau potable produite par la Ville de Montréal est sécuritaire. Elle est d'abord analysée à l'usine de filtration. Côte Saint-Luc effectue elle aussi des tests, 30 fois par mois sur l'eau qui circule dans le réseau souterrain. Toutefois, des traces de plomb peuvent se retrouver dans l'eau juste avant son entrée dans votre maison, ou même à l'intérieur de la maison. L'exposé suivant décrit le trajet de l'eau de l'usine de filtration jusqu'au robinet, les endroits où le plomb peut pénétrer dans l'eau et les ménages les plus susceptibles d'être concernés.

L'usine de filtration

L'eau qui coule de votre robinet provient des usines de filtration Atwater et Charles J. Des Baillets, qui alimentent la plupart des arrondissements de Montréal, Montréal-Est, Westmount, Côte Saint-Luc, Montréal-Ouest, Mont-Royal et Hampstead. Les usines analysent constamment l'eau produite pour détecter la présence de contaminants comme l'E. coli et s'assurer qu'elle est saine. On y vérifie également la présence de plomb. Selon le rapport de 2016, il y a moins de 1 ppb de plomb dans l'eau distribuée par l'usine de filtration. En sortant de l'usine, l'eau est pompée dans une série de réservoirs.

Les conduites d'eau

La gravité entraîne l'eau dans une série de grandes canalisations souterraines appelées conduites principales. Ces conduites sont généralement en fonte. Plus important encore dans la présente discussion, les conduites de distribution de l'eau ne sont pas en plomb. À cette étape, en route vers votre maison, il n'y a aucune trace de plomb dans l'eau.

Les entrées de service

Après son trajet depuis l'usine de filtration, en passant par les conduites d'eau principales, l'eau passe maintenant dans votre entrée de service. Il s'agit du tuyau qui transporte l'eau de la conduite située sous la rue jusqu'à votre domicile. L'entrée de service est un des endroits où le plomb peut pénétrer dans votre eau, mais uniquement si le tuyau de canalisation est en plomb dans la section privée, dans la section publique, ou dans les deux.

Note : Un immeuble de taille importante n'a pas d'entrée de service en plomb. Pour cette raison les bâtiments de plus de huit logements n'en ont pas. Les autres éléments de la tuyauterie (ex. : la robinetterie ou les soudures) peuvent cependant contenir du plomb mais à des niveaux plus faibles.

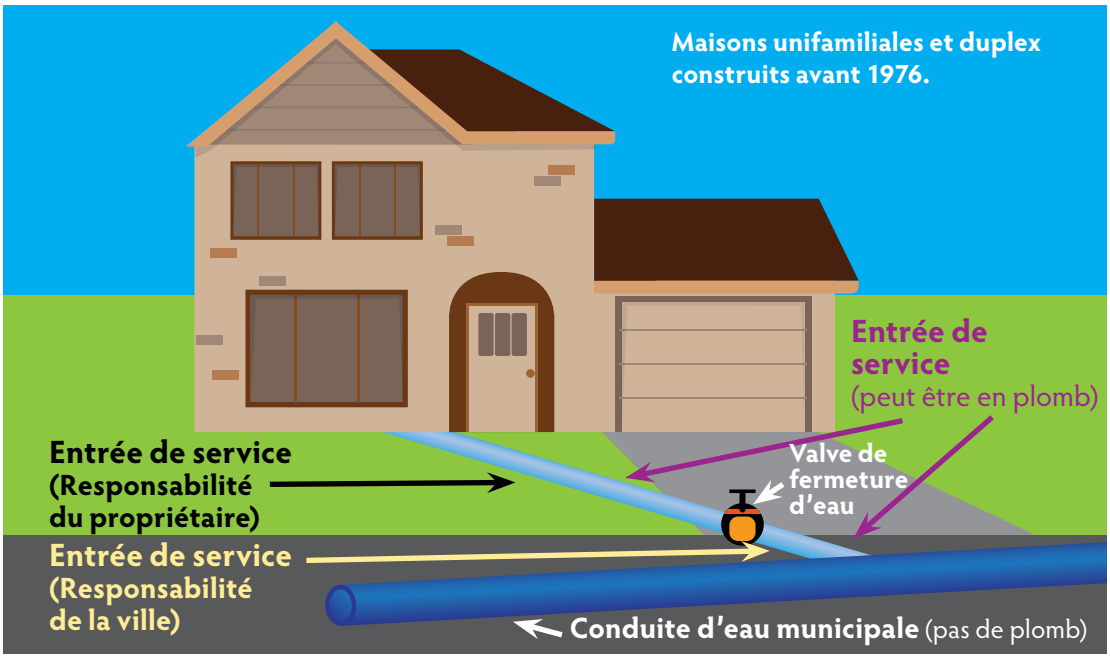

Horaire des fêtes

L'hôtel de ville et les bureaux de l'administration seront fermés du **24 décembre 2019** au **2 janvier 2019** inclusivement.

Le stationnement dans la rue en hiver

Si vous stationnez dans la rue en hiver, prévoyez une distance d'au moins 6 pouces entre votre voiture et le trottoir, de façon à laisser l'espace nécessaire pour que le chasse-neige puisse nettoyer le trottoir sans endommager votre véhicule.

Horaires et programmation

En cas de conditions climatiques extrêmes, veuillez téléphoner à la bibliothèque ou aux loisirs pour vérifier si les programmes sont maintenus.

Permis de stationnement de nuit à long terme

Pour des raisons de sécurité, la Ville de Côte Saint-Luc interdit le stationnement de nuit de 3 h à 6 h dans les rues de la ville et les stationnements municipaux. Toutefois, la ville prévoit certaines exceptions pour les résidants qui n'ont pas d'autre place où stationner. Par exemple, certains résidants habitent un immeuble d'appartements ou un condo où il n'y a pas suffisamment d'espaces de stationnement à louer. D'autres vivent dans une résidence où il n'y a pas assez d'espaces de stationnement pour tous les membres de la famille dans le garage ou l'entrée. Le programme de permis de stationnement de nuit à long terme est conçu pour offrir à ces résidants un espace de stationnement pour leurs véhicules non commerciaux.

Pour savoir comment faire une demande de permis de stationnement de nuit à long terme, consultez **CoteSaintLuc.org/fr/stationnement**

Si vous détenez présentement un permis de stationnement de nuit à long terme pour la totalité ou une partie de 2019, une trousse de renouvellement vous sera envoyée par la poste.

Comment postuler un emploi

Côte Saint-Luc est fier de proposer un environnement de travail qui encourage la créativité et les nouvelles façons de faire. Nous offrons de la formation pour veiller à ce que nos employés aient les habiletés requises et un milieu de travail stimulant et intéressant. Consultez les affichages de postes à **CoteSaintLuc.org/fr/emplois.**

Devenez premier répondant bénévole aux SMU

Les Services médicaux d'urgence (SMU) de Côte Saint-Luc sont à la recherche de nouveaux membres pour l'équipe de premiers répondants bénévoles. Les membres doivent être dynamiques, prêts à s'engager sérieusement, disposés à apprendre, et ils doivent aimer les défis et vouloir faire une différence dans la communauté. Une formation en premiers soins n'est pas nécessaire. La formation pour les SMU est offerte toute l'année; elle comprend une série de cours en classe et un apprentissage sur la route permettant aux étudiants de répondre à de vrais appels pour mettre en pratique les connaissances apprises en classe. Les membres sont encouragés à faire un quart de travail par semaine. Pour en savoir plus, consultez **cslems.org**.

Joy Rodgers et Howard Wong, deux vétérans des SMU depuis 20 ans, ont reçu la Médaille pour services distingués lors de la réunion du conseil municipal du 23 octobre 2019. La médaille a été remise par le maire Mitchell Brownstein au nom de la gouverneure générale du Canada afin de reconnaître des professionnels qui, dans le cadre de leur emploi dans les services d'urgence médicale préhospitaliers au grand public, ont accompli leurs fonctions de manière exemplaire, fait preuve d'une conduite sans reproche et accompli leurs tâches avec zèle et efficacité.

Pour une communauté plus sécuritaire

Le programme de bénévoles Citoyens en patrouille, ou vCOP, est en quelque sorte un programme de surveillance de quartier ambulant. Les bénévoles de la patrouille sillonnent la ville en fourgonnette, en scooter ou à pied et signalent tout problème et toute activité suspecte. Ils aident aussi dans la communauté lors d'événements comme la fête du Canada ou le carnaval d'hiver. En plus de faire une différence dans la communauté, les membres se gardent actifs et rencontrent des gens.

Pour en savoir plus ou pour savoir comment se joindre au programme, consultez **CoteSaintLuc.org/fr/CSLvCOP**.

Le comité des chats et le comité des maîtres de chiens

Si vous avez un chien ou un chat, devenez membre du comité des chats ou du comité des maîtres de chiens. Le comité des chats est un groupe de bénévoles ayant pour mission de réduire le nombre de chats errants. Pour plus de détails, consulter **CoteSaintLuc.org/fr/chats**. Le comité des maîtres de chiens rassemble les gens qui désirent contribuer à responsabiliser les propriétaires de chiens et les représente dans l'ensemble de la Ville de Côte Saint-Luc. Pour devenir membre, contactez le président du Comité des maîtres de chiens, Jonathan Goldman, à **jonnog@gmail.com** ou joignez-vous au groupe Facebook *Central Bark*.

Comment nous joindre

Affaires publiques et communications

514-485-6800, poste 1802
communications@cotesaintluc.org

Aménagement urbain et permis

514-485-6800, poste 1607
amenagementurbain@cotesaintluc.org

Aréna

514-485-6806, poste 2101
arena@cotesaintluc.org

Bibliothèque

514-485-6900
bibliotheque@cotesaintluc.org

Direction générale

514-485-6945
dg@cotesaintluc.org

Hôtel de ville

514-485-6800
info@cotesaintluc.org

Ingénierie

514-485-6800, poste 1501
ingenierie@cotesaintluc.org

Loisirs • Centre communautaire et aquatique

514-485-6806
loisirs@cotesaintluc.org

Sécurité publique

514-485-6960
securitepublique@cotesaintluc.org

Services juridiques et greffier

514-485-6800, poste 1701
greffier@cotesaintluc.org

Taxes

514-485-6800
taxes@cotesaintluc.org

Travaux publics

514-485-6868
travauxpublic@cotesaintluc.org

Services de l'Agglomération

Police
PDQ 9
5501 Westminster
514-280-0109

Incendie
Service des sécurité
Incendie de Montréal
514-280-0874

Urgences
9-1-1

Édifices municipaux
heures d'ouverture

Hôtel de ville
5801 boul. Cavendish
Côte Saint-Luc, QC, H4W 3C3
Lun au ven :
8 h 30 à 16 h 30

Bibliothèque
5851 boul. Cavendish
Côte Saint-Luc, QC, H4W 2X8
Sam au jeu : 10 h à 22 h
Ven : 10 h à 18 h
Congés fériés : 12 h à 17 h

Travaux publics
7001 ch. Mackle
Côte Saint-Luc, QC, H4W 1A5
Bureau
Lun au jeu : 7 h 30 à 16 h
Ven : 7 h 30 à 15 h
Cour
Lun au jeu : 7 h 30 à 9 h,
9 h 15 à 11 h 30,
et 12 h à 14 h 30
Ven : 7 h 30 à 9 h,
9 h 15 à 11 h 30

Centre communautaire et aquatique
5794 av. Parkhaven
Côte Saint-Luc, QC, H4W 0A4
Lun au ven : 6 h à 23 h
Sam : 8 h à 22 h
Dim : 8 h à 21 h
Fermeture annuelle pour entretien :
17 août au 9 septembre 2018

Aréna
6985 ch. Mackle
Côte Saint-Luc, QC, H4W 1A5

Réouverture le 1er avril 2020.

Stationnement

Les règles de stationnement sont prévues dans les règlements de Côte Saint-Luc et le Code de la sécurité routière du Québec. Pour éviter une amende, assurez-vous de consulter attentivement les panneaux de stationnement avant de garer votre véhicule. Voici quelques exemples d'endroits où vous ne devez pas stationner un véhicule :

- À moins de 5 mètres d'une intersection ou d'une borne-fontaine
- Dans les rues, de 3 h à 6 h
- Là où des panneaux interdisent le stationnement en tout temps
- Là où des panneaux temporaires interdisent le stationnement pour des opérations comme l'entretien ou le déneigement des rues
- Dans une voie d'urgence
- Dans une zone réservée aux personnes handicapées, pour toute personne non autorisée

Abris d'auto temporaires

Une nouvelle réglementation est entrée en vigueur à Côte Saint-Luc le 1er novembre 2018 concernant les abris d'auto temporaires, ou tempos. Il est permis d'installer les tempos dans certains secteurs de la ville, mais pas tous. Avant d'installer un tempo, veuillez consulter **CoteSaintLuc.org/fr/lestempos** et vérifier si votre rue est admissible, ou envoyez un courriel à **urbanplanning@cotesaintluc.org**. Les abris d'auto temporaires doivent être retirés avant le 15 avril.

Respectez le corridor de sécurité

Lorsqu'un véhicule d'urgence, une dépanneuse ou un véhicule de surveillance est immobilisé et que sa flèche jaune lumineuse, ses gyrophares ou ses feux clignotants sont actionnés, le conducteur qui s'approche à le dépasser doit respecter un corridor de sécurité. Il doit ralentir et s'éloigner le plus possible du véhicule immobilisé, après s'être assuré de pouvoir le faire sans danger.

Ne pas respecter un corridor de sécurité ou ne pas céder le passage à un véhicule d'urgence peut entraîner une amende de 200 $ à 300 $ et 4 points d'inaptitude.

Le corridor de sécurité s'applique partout, que ce soit sur les autoroutes, les routes rurales ou les rues urbaines. Il s'applique dès qu'un véhicule d'urgence, une dépanneuse ou un véhicule de surveillance est immobilisé et que sa flèche jaune lumineuse, ses gyrophares ou ses feux clignotants sont actionnés. Ainsi, il faut créer un corridor de sécurité, notamment pour les véhicules suivants :

- véhicule de police
- ambulance
- véhicule d'un service d'incendie
- véhicule de Contrôle routier Québec dépanneuse
- véhicule de surveillance équipé d'une flèche jaune
- véhicule de la protection de la faune

En savoir plus :
saaq.gouv.qc.ca/securite-routiere/comportements/adapter-conduite/corridor-securite/

Le déneigement

Pendant et après chaque chute de neige, la Ville de Côte Saint- Luc déneige, répand du sel et déblaie 65 kilomètres de routes et 122 km de trottoirs. Les opérations de déneigement de la ville telles que l'épandage d'abrasifs, de dégagement des rues et des trottoirs peuvent prendre place 24 heures sur 24 dépendamment des conditions météorologiques. Les opérations de chargement de neige prennent normalement environ jusqu'à cinq jours après une grosse tempête et des accumulations dépassant 20 cm et s'effectuent généralement entre 6h et 18h.

L'opération de déneigement implique d'abord de déplacer la neige accumulée sur la rue afin de permettre aux véhicules de circuler en toute sécurité. Cette opération de dégagement des rues provoque inévitablement la formation de bancs de neige sur la longueur de la bordure de rue et donc s'accumule devant les entrées privées. La ville suivra avec l'enlèvement de la neige, mais elle n'est pas responsable de dégager les entrées privées avant le chargement éventuel de la neige. Les résidants qui souhaitent avoir un accès, dans l'intervalle, sont responsables de dégager l'avant de leur entrée.

La procédure établie par la ville consiste à nettoyer au moins un des deux trottoirs après une chute de neige. Il arrive que les déneigeurs privés poussent la neige des entrées sur les trottoirs déblayés et les rendent impraticables. Parfois aussi, la neige recouvre continuellement les trottoirs déjà nettoyés par la ville ou encore c'est la poudrerie qui cause des accumulations par endroits. Par conséquent, il peut sembler que la ville n'a pas nettoyé les trottoirs alors que le travail a bel et bien été fait.

Nous demandons aux résidants de rappeler à leur entrepreneur que le fait de pousser la neige sur le trottoir (ou dans la rue) contrevient aux règlements de Côte Saint-Luc. Nous demandons aussi aux résidants de collaborer et de pousser la neige sur leur terrain plutôt que sur le trottoir (ou dans la rue). La ville fera sa part en nettoyant les trottoirs (et les rues) le plus rapidement possible.

En savoir plus :
CoteSaintLuc.org/fr/services/routes-et-trottoirs/

Collectes et dépôts spéciaux

Certains articles, comme les gros appareils électriques tels que réfrigérateurs, climatiseurs, refroidisseurs d'eau, déshumidificateurs, téléviseurs, aspirateurs, etc., n'ont pas leur place dans le bac bleu, ni le bac brun, ni les déchets ordinaires, ni les déchets encombrants.

Si l'article électrique en question se transporte dans le coffre de sa voiture, le résidant peut l'apporter à la cour des Travaux publics et le déposer dans le bac de déchets électroniques, ou encore à l'Écocentre Côte-des-Neiges (6928 ch. de la Côte-des-Neiges). Téléphoner au 514-872-0384 pour connaître les heures d'ouverture.

Si l'article est trop gros à transporter, la ville le ramassera en bordure de la rue. Le résidant doit cependant téléphoner aux Travaux publics, au 514-485-6868, pour fixer une date et une heure de ramassage.

Collecte porte à porte

Nous ramassons les déchets chaque jour de la semaine selon l'horaire suivant:

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI
Bac brun (matières organiques)	**Bac bleu** (recyclage)	**Items volumineux et CRD** (construction, rénovation, démolition)	**Déchets** (y compris les items rembourrés et matelas)
COLLECTE débute à 7 h	COLLECTE débute à 7 h	COLLECTE débute à 7 h	COLLECTE débute à 7 h
EN BORDURE DE TROTTOIR ★ bac fermé ★ à partir de **dim. 22 h**	EN BORDURE DE TROTTOIR ★ bac fermé ★ à partir de **lun. 22 h**	EN BORDURE DE TROTTOIR à partir de **mar. à midi** (max. 3 items)	EN BORDURE DE TROTTOIR ★ bac fermé ★ à partir de **mer. 22 h** ★ **sacs** (max. 3) ★ à partir de **jeu. 5 h**

Autres items? Consulter **ecocsl.org**

Comment placer vos bacs pour la collecte

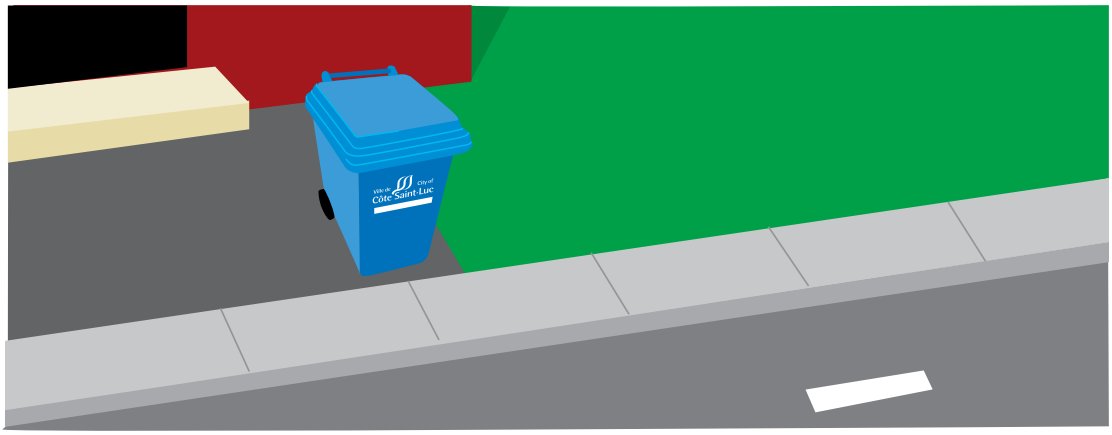

Statistiques sur la collecte en bordure des rues

Collection—Janvier à octobre 2019	Montant recueilli—Tonnes métriques
Matières organiques	942,53
Recyclage * (jan. – sept.)	1 543,75
Items volumineux	1 734,06
Déchets	6 984,81

Restez en contact

L'administration municipale est en mesure de joindre les résidants grâce au système d'alerte automatisé CodeRED, les courriels de masse, ainsi que par les réseaux sociaux. Mais si vous n'êtes pas sur nos listes, nous ne pouvons pas vous joindre.

Médias sociaux

Vous pouvez aussi rester en contact sur les plateformes suivantes :

facebook.com/cotesaintluc

twitter.com/cotesaintluc

youtube.com/cotesaintluc

Le service d'alerte automatisé CodeRED

Chaque année, notre fournisseur de service d'alerte automatisé met à jour notre base de données pour inclure les numéros de téléphone les plus récents qui sont disponibles publiquement pour toutes les adresses de Côte Saint-Luc. Certaines personnes n'ont pas de ligne téléphonique terrestre Bell, d'autres ont un numéro non inscrit. Si c'est votre cas, nous vous recommandons d'ajouter votre numéro de téléphone résidentiel à notre liste d'appel. Si votre numéro est déjà dans notre base de données et que vous l'ajoutez à nouveau, vous ne serez pas appelé deux fois. Pour ajouter votre numéro de téléphone résidentiel, visiter **CoteSaintLuc.org/fr/Alerte**. Vous pouvez aussi ajouter votre numéro de téléphone mobile ou votre numéro de téléphone au travail. D'ailleurs, si vous avez des enfants qui sont adultes et qui vivent ailleurs en Amérique du Nord, ils peuvent aussi s'inscrire pour recevoir les alertes associées à votre adresse.

E-bulletin

Une ou deux fois par mois, nous envoyons un e-bulletin aux abonnés. Nous y traitons de sujets comme les heures d'ouverture de nos édifices pendant les périodes des fêtes, les changements aux horaires de cueillette porte-à-porte, les liens pour la programmation de la bibliothèque et des loisirs, des invitations aux réunions et aux événements importants et autres. Consultez **CoteSaintLuc.org/fr/bulletin** pour vous inscrire.

L'employé du mois

La ville a lancé un programme de reconnaissance des employés en 2017. Chaque mois, nous honorons un employé pour son service exemplaire. Voici nos employés du mois de janvier 2019 à octobre 2019.

Jan. 2019

Marianne Zalzal

Développement urbain

Fév. 2019

Mike Orlando

Loisirs et parcs

Mars 2019

Ruth Farrugia

Affaires publiques et communications

Avr. 2019

Antonella Lalli

Bibliothèque

Mai 2019

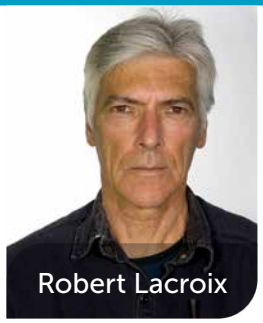

Robert Lacroix

Travaux publics

Juin 2019

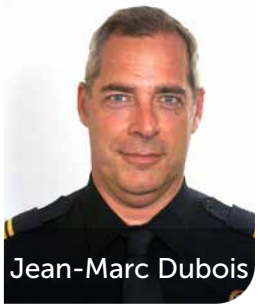

Jean-Marc Dubois

Protection civile

Juil. 2019

Steve Papp

Loisirs et parcs

Août 2019

Dalia Mohamed

Développement urbain

Sept. 2019

Maurizio Giobbi

Loisirs et parcs

Oct. 2019

Terrence Spicer

Loisirs et parcs

Récipiendaires des prix pour les bénévoles

Voici la liste des récipiendaires des prix 2019 remis aux bénévoles de Côte Saint-Luc. Félicitations à tous les récipiendaires et un grand merci à tous ceux et celles qui ont donné de leur temps pour notre communauté. Pour voir une vidéo des récipiendaires, visitez **CoteSaintLuc.org/fr/benevoles2019**.

Steven Glazer
Trophée Mémorial William E. Kesler

David Gandell
Prix socioculturel

Natalia Ayodele
Prix de la légion royale canadienne
Brigadier Frederick Kisch, filiale #97

Diane Liebling
Prix Hazel Lipes

Jeanne Motulsky
Prix spécial de reconnaissance

Joel Wener
Prix spécial de reconnaissance

Boyd Hamilton
Prix ECO

Scott Hunt
Excellence en gestion des SMU

Alizée Znaty
Excellence enseignement des SMU

Kassandra Pinsonneault
La recrue de l'année des SMU

Susie Berkson-Schwartz
Prix vCOP

Andrew Winkler
Prix sportif

Michèle Castonguay
Le prix du bénévole de l'année—programmes aquatiques

Adriana Rico
Prix Edward J. Kirwan

Charlotte Dumaine
Trophée Mémorial Stewart Mankofsky

Bryan Wolofsky
Prix des événement spéciaux communautaires

Bernie Green
Prix des événement spéciaux communautaires

Marc Ezerzer
F. Gerry Weinstein Ambassadeur de l'année

Ligne d'autobus directe vers trois centre d'achats

La ligne d'autobus 262, que l'on appelle la Navette Or Côte Saint-Luc, est un trajet par minibus de 26 km conçu pour les aînés. Le trajet comporte 18 arrêts dans chaque direction et il dessert sept résidences pour personnes âgées dans le secteur et leurs principaux points d'intérêt.

Le trajet de minibus mène au Carrefour Angrignon et il s'arrête en route au Quartier Cavendish, au Centre hospitalier Maimonides, au CLSC René-Cassin, à la Bibliothèque publique de Côte Saint-Luc, au Centre commercial Côte Saint-Luc, et à la piscine extérieure Parkhaven.

L'autobus 262 circule les mardis, mercredis et jeudis, avec quatre départs dans chaque direction, de 9 h à 16 h. Pour plus d'information, consultez **CoteSaintLuc.org/fr/services/se-deplacer/**

L'autopartage

En 2019, le service d'autopartage Communauto a été lancé à Côte Saint-Luc. L'autopartage est un des moyens que la ville encourage dans l'espoir de réduire le nombre de véhicules sur les routes, en plus de favoriser un accès plus rapide au métro et plus d'options de transport en commun. L'abonnement à Communauto permet d'accéder à une flotte de voitures qui peuvent être réservées pour une demi-heure, une heure, une journée ou plus, selon vos besoins. À Côte Saint-Luc, les véhicules Communauto se trouvent dans le stationnement du centre municipal Bernard Lang (5801, Cavendish Boulevard) et dans le stationnement du centre commercial Côte Saint-Luc (7155, chemin de la Côte-Saint-Luc).

Les véhicules Communauto sont accessibles au centre municipal Bernard Lang et au centre commercial Côte Saint-Luc.

Info: **Communauto.com**.

Demander une Carte tarif réduit pour aînés par la poste

Les personnes de 65 ans et plus peuvent se procurer une Carte tarif réduit par la poste, sans avoir à se rendre dans une station de métro. Vous n'avez qu'à imprimer le formulaire de demande, le remplir et joindre les documents suivants :

- Une photo originale récente de votre visage— format 2 x 2 ou 1 x 1 ¼
- Une photocopie de votre permis de conduire, carte d'assurance maladie, ou passeport
- Votre paiement de 15 $ par chèque personnel à l'ordre de la *Société de transport de Montréal*, mandat-poste ou traite bancaire (aucun argent comptant n'est accepté)

Faites parvenir tous les documents avec la demande à l'adresse suivante :

Studio de photo—Carte Tarif réduit
1717 rue Berri, Local Gc-r400,
Montréal, QC H2L 4E9

Pour plus de détails, vous trouverez le lien pour le site Web de la société de transport à **CoteSaintLuc.org/fr/services/se-deplacer/**. Des copies du formulaire sont disponibles à l'hôtel de ville.

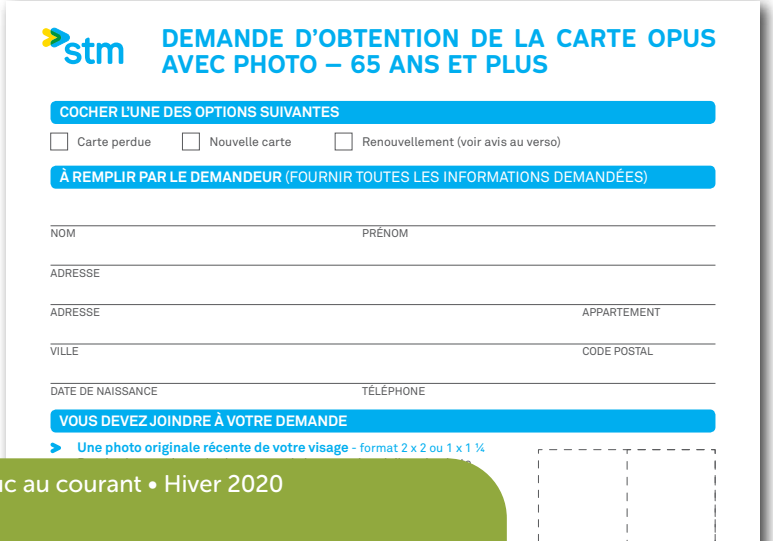
stm

DEMANDE D'OBTENTION DE LA CARTE OPUS AVEC PHOTO – 65 ANS ET PLUS

COCHER L'UNE DES OPTIONS SUIVANTES

☐ Carte perdue ☐ Nouvelle carte ☐ Renouvellement (voir avis au verso)

À REMPLIR PAR LE DEMANDEUR (FOURNIR TOUTES LES INFORMATIONS DEMANDÉES)

NOM PRÉNOM

ADRESSE

ADRESSE APPARTEMENT

VILLE CODE POSTAL

DATE DE NAISSANCE TÉLÉPHONE

VOUS DEVEZ JOINDRE À VOTRE DEMANDE

> **Une photo originale récente de votre visage** - format 2 x 2 ou 1 x 1 ¼